

RENTRÉE SOCIALE SALAIRES, MÉTIERS, FILIALES... LA CFDT A L'OFFENSIVE

Si la table ronde du 17 mai 2023 avait permis de déterminer l'agenda social, la rentrée bouscule les priorités. Alors que l'inflation impacte toujours durement notre quotidien, la CFDT Cheminots pose ses urgence en termes de négociations et de revendications.

SALAIRES ET RÉMUNÉRATION, EXERCICE DES MÉTIERS, FILIALES, FRET, GIE... LES SUJETS SONT NOMBREUX ET LA CFDT ENTEND BIEN ALLER CHERCHER DES DROITS ET DES GARANTIES POUR TOUTES ET TOUS !



SALAIRES ET RÉMUNÉRATION : L'URGENCE !

Alors que l'été a vu les taux de fréquentation être battus et les bénéfices atteindre des montants records, la question des rémunérations demeure l'urgence n°1.

La CFDT Cheminots s'est toujours engagée pour améliorer les salaires et la reconnaissance du travail. C'est ainsi que la CFDT Cheminots a été la seule organisation à signer l'accord NAO de 2021 qui a permis, en 2023, de mettre en oeuvre les échelons 11 pour les sédentaires et 9 pour les ADC.

Lors de la table ronde du 31 mai 2023, plusieurs mesures avaient été actées (sécurisation de la prime de travail, création d'un nouvel échelon d'ancienneté pour les salariés contractuels, revalorisation des allocations de déplacements, des titres restaurants, de la prise en charge du télétravail, etc).

La CFDT avait porté la nécessité d'engager, dès la rentrée, des travaux pour préparer la négociation salariale de fin d'année :

 Groupes de travail sur les **ajustements possibles de la grille** (délais de séjour, déblocage de la grille, recouvrement inter-collège...)

 Groupes de travail sur la **révision de l'indemnité de résidence** et ses modalités de mise en oeuvre pour les **agents contractuels**.

 Groupes de travail sur les **conditions d'exercice des métiers**, visant à traiter, notamment, la reconnaissance et la question de la pénibilité.

PARTAGE DE LA VALEUR :

Les bénéfices sont le fruit du travail des cheminotes et des cheminots. Il est impératif de mettre en place une juste redistribution. La CFDT a adressé un courrier au Ministre du travail en ce sens dès le mois de juillet.



RECONNAISSANCE DES MÉTIERS : UNE OBLIGATION ET UN TRAVAIL DE FOND.

La CFDT a porté la nécessité de travailler, par groupes de travail spécifiques, sur les différents métiers. Qu'il s'agisse du sol, du bord, de la conduite, de la maintenance du matériel, de la circulation, de la maintenance de l'infrastructure, de la Suge ou des fonctions supports, pour la CFDT toutes les situations doivent être considérées.

La CFDT a été la seule organisation syndicale à demander un groupe de travail spécifique sur la situation de l'encadrement.

La CFDT participera à ces groupes de travail et portera notamment des revendications sur la reconnaissance salariale, l'emploi et les effectifs, le déroulement de carrière et les parcours professionnels, la gestion des fins de carrière, la pénibilité et les conditions de travail qui, au jour le jour, font notre quotidien.



FILIALISATION : IL FAUT REVENIR SUR CE MAUVAIS CHOIX.

L'ouverture à la concurrence a été combattue par la CFDT Cheminots. Le choix de la direction a été de passer par la création de filiales. Pour les salariés concernés, il n'y a pas de choix, c'est le transfert assuré. La filialisation concerne le trafic conventionné (TER et IC), l'open-access (Ouigo Vitesse Classique) et pourrait rapidement toucher **Réseau**. Côté SA SNCF, **la mise en place du GIE** s'inscrit dans cette même logique.

Le Fret est aussi au coeur des préoccupations de la CFDT, qui agit par tous les moyens pour contrecarrer le projet de liquidation de **FRET SNCF**.

POUR MAINTENIR L'UNITÉ SOCIALE, UN ACCORD DE GROUPE DOIT ÊTRE NÉGOCIÉ, GARANTISSANT LES DROITS DES CHEMINOTS.



Retrouve ici le courrier adressé au
ministère

